

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le douze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers votants : 9
Résultats des votes : pour 7 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

Absents : Sandrine BLANCHIN, Laurent GEVAUX Vincent PASQUIER, François THABUIS.
Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Patrick DEHONDT
Vincent PASQUIER a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSSET

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **MARCHE PROJET « CŒUR DE VILLAGE » : ATTRIBUTION DES TRAVAUX. DEL_04182024**

Monsieur le Maire présente les travaux pour l'aménagement d'une aire de jeux dans le jardin public. La consultation a été réalisée, en deux lots. Le lot 1 concerne les travaux de terrassement et de maçonnerie. Le lot 2 concerne les aménagements paysagers et VRD. Suite à l'ouverture de plis, 4 offres ont été déposées. Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres ainsi que le tableau d'analyse.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** la consultation pour le lot 2 infructueuse car les montants proposés sont très largement au-dessus de l'estimation du projet et que le nombre d'offres déposées sont insuffisantes. Une nouvelle consultation modifiée sera lancée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le lot 1 :
Entreprise : SARL BEBER TP 157 IMPASSE DE LA CARRIERE 74230 SERRAVAL pour le groupement avec l'entreprise SASU TRESSE MACONNERIE.
Montant : 65895,00 € H.T.

Le douze avril deux mille vingt-quatre.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Patrick DEHONDT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 17/05/2024
- de sa publication le 17/05/2024
Le Maire,
Franck PACCARD

